



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

850, rue Principale
Saint-Ambroise-de-Kildare
(Québec) J0K 1C0
☎ 450 755-4782
☎ 450 755-4784
✉ info@saintambroise.ca

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

- ✓ Qu'en vertu de l'article 137.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le règlement suivant entre en vigueur le 2 juillet 2019, date à laquelle le certificat de conformité a été délivré par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Joliette :
 - **773-2019**, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet de permettre les bâtiments de trois étages et les habitations multifamiliales dans les zones identifiées ainsi que de réduire la marge de recul et la largeur de la ligne de construction pour la zone 4-R-14.
- ✓ Que le règlement 773-2019 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

DONNÉ À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, CE 3^e JOUR DU MOIS DE JUILLET 2019.

René Charbonneau
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 3^e jour du mois de juillet 2019, entre 8 h et 16 h et que j'ai fait publier ledit avis dans le Journal L'Action du 10 juillet 2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3^e jour du mois de juillet 2019.

René Charbonneau
Directeur général et secrétaire-trésorier